

A.S.A de MAISON BASSE
Mairie
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 20 Mars 2024 à 14H00

Nombre de propriétaires	
En exercice	8
Présents	5
Représentés	0
Absents	3

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 04 Mars 2024 s'est réunie à MONTAGNAC LA CREMPSE sous la présidence de Mr DENOIX Christian.

Mr BEGAUDEAU Loïc est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_AP_1
Objet : Election du Syndicat

Monsieur le président rappelle que chaque année, les mandats de la moitié des membres du Syndicat arrivent à leur terme.

Ainsi, conformément aux statuts de l'ASA, les membres du Syndicat, ci-après désignés, sont renouvelables :

Mr DENOIX Christian, Mr FAVARD Frédéric

Après avoir recueilli les candidatures, et en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0), décide :

- D'élire les syndics qui se sont présentés :
 - o Mr DENOIX Christian
 - o Mr EHRET Mathieu

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr BEGAUDEAU Loïc



Le Président,
Mr DENOIX Christian

ASA DE MAISON BASSE
MAIRIE
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE



A.S.A de MAISON BASSE
Mairie
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 20 Mars 2024 à 14H00

Nombre de propriétaires	
En exercice	8
Présents	5
Représentés	0
Absents	3

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 04 Mars 2024 s'est réunie à MONTAGNAC LA CREMPSE sous la présidence de Mr DENOIX Christian.

Mr BEGAUDEAU Loïc est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_AP_2
Objet : Rapport d'activité

Le président présente son rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA 24.

Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

L'Assemblée des propriétaires, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré (Abstention : 0 - Voix Pour : 5 - Voix contre : 0), décide :

- D'approuver le rapport d'activité présenté par le président

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr BEGAUDEAU Loïc



Le Président,
Mr DENOIX Christian



ASA DE MAISON BASSE
MAIRIE
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

A.S.A de MAISON BASSE
Mairie
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 20 Mars 2024 à 14H00

Nombre de propriétaires	
En exercice	8
Présents	5
Représentés	0
Absents	3

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 04 Mars 2024 s'est réunie à MONTAGNAC LA CREMPSE sous la présidence de Mr DENOIX Christian.

Mr BEGAUDEAU Loïc est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024_AP_3
Objet : Information tarification**

Le président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs suivants :

- Abonnement :

Réseau Maison Basse : 330,00 € / module répartis en 2 appels
165 € / module - appel en avril
165 € / module - appel en juin

Réseau les Masseries : 50,00 € / module répartis en 2 appels
25 € / module - appel en avril
25 € / module - appel en juin

- Consommations : 0,11 € / m3 - appel en novembre

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr BEGAUDEAU Loïc



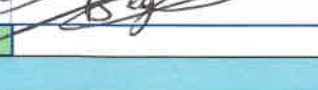







Le Président,
Mr DENOIX Christian



ASA DE MAISON BASSE
MAIRIE
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE



Liste d'émargement

Usager - Propriétaire	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
BEGAUDEAU LOÏC			
- BEGAUDEAU BERNARD	1,50	0,00	
- COURTOY LOUIS YVES	1,00	0,00	
- MARTINET HENRI	1,00	0,00	
Total de l'usager =		3,50	0,00
DEFFIEUX STEPHANE			
- DEFFIEUX STEPHANE	1,50	0,00	
Total de l'usager =		1,50	0,00
EARL DE FERRUS			
- FAVARD ANDRE	3,00	0,00	
Total de l'usager =		3,00	0,00
EHRET MATHIEU			
- EHRET MATHIEU	1,00	0,00	
Total de l'usager =		1,00	0,00
GAEC DENOIX			
- DENOIX Christian	4,50	0,00	
Total de l'usager =		4,50	0,00
GAEC RHEA66			
- BONNAMY GUILLAUME	2,00	0,00	
- BOYER JEAN CLAUDE	2,00	0,00	
- GAILLARD HENRI	6,00	0,00	
- GAILLARD PATRICK	6,00	0,00	
Total de l'usager =		16,00	0,00
BEGAUDEAU LOÏC			
- BEGAUDEAU BERNARD	0,00	8,00	
Total de l'usager =		0,00	8,00
BEGAUDEAU DOMINIQUE ET PATRICK			
- BEGAUDEAU DOMINIQUE ET PATRICK	0,00	4,00	
Total de l'usager =		0,00	4,00
Total sur la Structure =		29,50	12,00